

Page 4

Association Scientifique de l'Ouest Africain ( W.A.S.A )

6° Conférence Biennale

8-13 Avril 1968

Abidjan - ( Cote-d'Ivoire )

Soissions lignagères par emigration en pays Serer (Sénégal)

BERNARD DELPECH

Sociologue

Chargé de Recherches

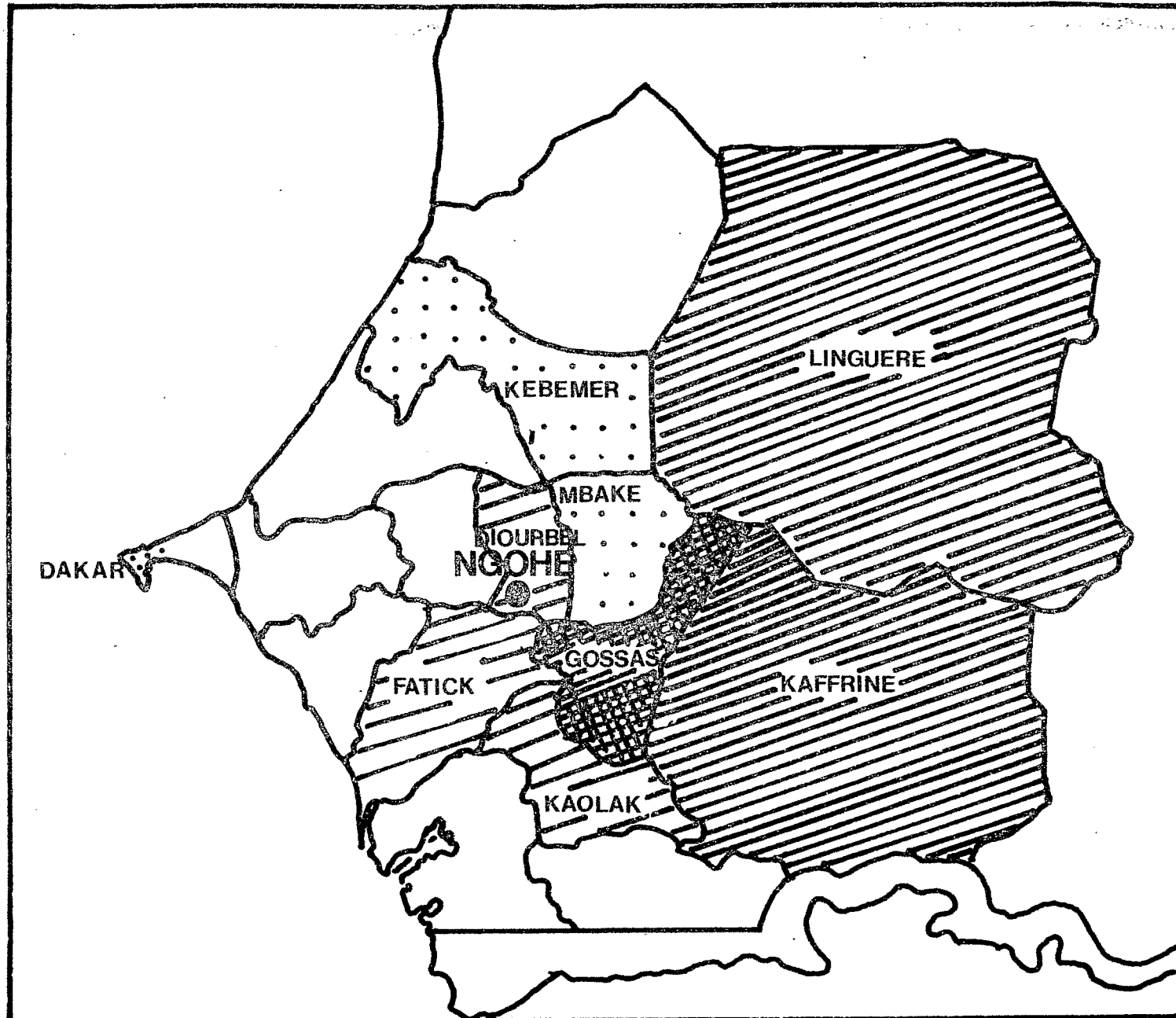
à

L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE -MER  
CENTRE DE DAKAR - HANN - SENEGAL

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 21260 2x1

Cpte : B



SCISSIONS LIGNAGERES PAR EMIGRATION EN PAYS SERER.

---

L'EXEMPLE DE NGOHE-MBAYARD (BAOL).

L'ethnie Serer, la seconde de l'ensemble sénégalais par son volume (400.000 Serer soit 11% de la population) est caractérisée par :

- une structure sociofamiliale de type segmentaire reposant sur un système de parenté bilinéaire à tendance agnatique sous les effets conjugués de l'Islam et du Christianisme.
- un habitat sédentaire, essentiellement rural.
- un aménagement de l'espace marqué par une exploitation intensive des terres disponibles dans le cadre d'un remarquable équilibre entre activités agricoles et pastorales, autorisant de fortes densités de population, de l'ordre de 80HKm<sup>2</sup>, sans doute parmi les plus élevées du Sénégal.

Attachés à leur terroir auquel les lient le culte des ancêtres et les rites agraires, les Serer, au contraire des Wolof attirés par les spéculations qu'offrent les terres de colonisation, n'ont participé que pour une faible part au mouvement migratoire vers l'Est sénégalais, tout comme d'ailleurs à la formation des villes.

Entre 1932 et 1936, l'administration coloniale française, pour des motifs que la pauvreté des archives n'a pas permis de déterminer avec précision mais qu'on peut penser en rapport avec la saturation démographique et les exigences de l'expansion arachidière, tenta d'amorcer un mouvement migratoire vers les terres neuves à partir des régions les plus fortement peuplées du pays Serer et ce par la méthode d'autorité : chaque unité résidentielle devait contribuer à l'opération en désignant un chef de ménage.

Cette tentative d'émigration forcée, interrompue au début de la seconde guerre mondiale parait (en l'absence de tout document administratif), s'être soldée par un échec : la plupart des émigrés revinrent dans les concessions d'origine.

Toutefois, on peut penser qu'elle a ouvert la voie au mouvement migratoire qui a pris naissance après la guerre et qui, bien que sans comparaison avec l'expansion territoriale Wolof et Mouride, n'en constitue pas moins, dans certaines régions du pays Serer, un important facteur de dynamismes socio-économiques. (1).

---

(1). : cf. Paul PELISSIER : LES PAYSANS DU SENEGAL - 1966 -  
FABREGUE, SAINT-YRIEIX - pp. 296/299  
et 309/310.

NGOHE-MBAYARD, communauté rurale de 3600 habitants, répartis en 320 concessions, située à 6 km au Sud-Ouest de DIOURBEL (chef-lieu de région et préfecture), aux confins des anciens royaumes du Baol (Wolof) et du Sine (Serer), est connue comme l'un des plus importants centres d'émigration du pays Serer.

Le village du type "en nébuleuse", est articulé en 13 quartiers dont la population varie entre 70 et 500 habitants.

L'enquête dont les données sont sommairement présentées ici, a porté sur un échantillon au hasard de 127 concessions, pondéré en fonction de la taille des quartiers.

Le questionnaire, administré à chaque chef d'unité résidentielle portait sur les variables suivantes :

- volume du mouvement migratoire entre 1963 et 1967.
- caractère saisonnier ou définitif de l'émigration.
- statut familial des émigrés.
- lieux de destination.
- type de "structures d'accueil" (hébergement provisoire ou définitif chez un parent, un allié, un ami, installation au voisinage d'un parent, etc ...).
- motivations de départ recueillies au niveau des unités familiales d'origine (interview du chef de concession) et des unités émigrées (entretien avec le chef de famille) soit dans le cadre de leur nouvel habitat, soit à la faveur de retours temporaires au village.

#### 1. LE VOLUME DE L'EMIGRATION.

Entre 1963 et 1967, 254 personnes ont quitté définitivement ou provisoirement le village de NGOHE, soit 75 hommes, 66 femmes et 113 enfants.

Nous n'avons pas retenu les cas, d'ailleurs fort rares, en raison de l'endogamie villageoise, d'émigration féminine par suite de mariage (la résidence en pays Serer est virilocale).

Parmi les 75 hommes, chefs d'unités de production, 66 étaient chefs de ménage et 11 seulement célibataires.

La ventilation en fonction du caractère saisonnier (en hivernage) ou permanent du changement de résidence donne les chiffres suivants :

	<u>EMIGRATION SAISONNIERE.</u>	<u>EMIGRATION DEFINITIVE.</u>
<u>Hommes</u> ...	11	64
<u>Femmes</u> ...	3	63
<u>Enfants</u> ...	5	108

8 Célibataires  
3 Ménages

Soit

3 Célibataires  
61 Ménages

On voit que, dans la grande majorité des cas, il s'agit d'émigration définitive, les migrations saisonnière étant le fait de célibataires.

2. VENTILATION PAR ANNEE.

<u>ANNEE.</u>	<u>CELIBATAIRES.</u>	<u>MENAGES.</u>	<u>TOTAL</u>
1963/1964	1	13	14
1964/1965	3	6	9
1965/1966	3	13	16
1966/1967	4	28	32
1967	0	4	4

.../...

Les effectifs sont trop faibles pour qu'une indication puisse être tirée des chiffres recueillis. A noter toutefois, un accroissement du volume des départs en 1966/1967, surtout sensible chez les chefs de famille. Cette année fut marquée dans tout le Sénégal par une pluviométrie particulièrement faible, ayant entraîné une chute très sensible des rendements agricoles.

3. VENTILATION PAR LIEUX D'EMIGRATION.

<u>DEPARTEMENTS.</u>	<u>MENAGES.</u>	<u>CELIBATAIRES.</u>	<u>T O T A L</u>
GOSSAS (GUIGINEO & KAHONE)	17	7	24
LINGUERE	15	1	16
KAFFRINE	14	0	14
KAOLACK	5	0	5
KEBEMER (DAROU-MOUSTI)	0	1	1
FATICK	5	1	6
<u>DAKAR</u> (Ville)	0	1	1
DIOURBEL	6	0	6
MBAKE	2	0	2
<u>T O T A L</u>	<u>64</u>	<u>11</u>	<u>75</u>

DEPARTEMENTS.	EMIGRATION TEMPORAIRE			EMIGRATION DEFINITIVE		
	M.	C.	T.	M.	C.	T.
GOSSAS .....	0	4	4	17	3	20
LINGUERE .....	1	1	2	14	0	14
KAFFRINE .....	0	0	0	14	0	14
KAOLACK .....	1	0	1	4	0	4
KEBEMER .....	0	1	1	0	0	0
FATICK .....	0	1	1	5	0	5
DAKAR .....	0	1	1	0	0	0
DIOURBEL .....	0	0	0	6	0	6
MBAKE .....	1	0	1	1	0	1
<u>T O T A L</u>	<u>3</u>	<u>8</u>	<u>11</u>	<u>61</u>	<u>3</u>	<u>64</u>

La majorité des migrants se sont installés dans l'Est Sénégalais, mais il y a toutefois lieu de distinguer entre une émigration à proche distance (GOSSAS) et une émigration plus lointaine (LINGUERE - KAFFRINE - KAOLACK). Sauf dans l'unique cas d'émigration sur DAKAR (célibataire en séjour temporaire), la nouvelle résidence est toujours rurale.

4. LIENS DE PARENTE ENTRE MIGRANTS ET CHEF DE LA CONCESSION-MERE.

	<u>Fs.M.</u>	<u>Fs.C.</u>	<u>Fr.M.</u>	<u>Fr.C.</u>	<u>Nu.M.</u>	<u>Nu.C.</u>	<u>Cou.</u>
<u>Ainé</u>	13	0	8	0	) 7	) 1	) 8
<u>Gadet</u>	12	3	20	3	)	)	)
<u>TOTAL</u>	<u>25</u>	<u>3</u>	<u>28</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>1</u>	<u>8</u>

- Fs.M. = Fils marié.
- Fs.C. = Fils célibataire.
- Fr.M. = Frère marié.
- Fr.C. = Frère célibataire.
- Nu.M. = Neveu utérin marié.
- Nu.C. = Neveu utérin célibataire.
- Cou. = Cousins.

Dans la plupart des cas, la dévolution des droits d'usage s'effectue dans le cadre du patrilignage, le fils aîné recevant de son père la gestion du patrimoine foncier; ce sont donc le plus souvent les cadets, désireux à leur mariage de fonder un nouveau segment de lignage, qui doivent émigrer en raison du manque de terres de culture, parfois même dans l'impossibilité de construire une nouvelle concession qui réduirait par trop les surfaces affectées au petit mil hatif qui cernent le carré.

Dans les sociétés africaines de type segmentaire, à pression démographique faible ou moyenne, on observe un bourgeonnement des unités résidentielles, la structure de parenté se trouvant en quelque sorte projetée dans l'espace villageois.



Dans le cas de NGOHE-MBAYARD, il s'agit véritablement de scission, voire de fission, comme en témoigne l'analyse des liens de parenté au sein du village :

207 chefs de concession appartenant aux différents quartiers ont été interrogés. A chacun d'eux il était demandé de préciser les liens de parenté existant entre l'un des membres de son carré et ceux des autres carrés.

Types de liens de parenté :

!	!	!	!	!
! Père-Fils	! Père-Fille	! Oncle-Neveu utérin	! Siblings	!
!	!	!	!	!
! 22 Conces.	! 28 Conces.	! 19 Concessions.	! 35 Conces.	!
!	!	!	!	!

La composition des groupes de descendance est la suivante (par rapport à un Ego, chef de concession).

Présence de :

!	!	!	!	!	!	!	!
! 1 Fs.Adulte.	! 2 fs.Adultes.	! 3 Fs.Adultes.	! 1 Neveu U.	! 1 Frère.	! 2 Frères.	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
! 124	! 76	! 18	! 42	! 35	! 12	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!

Statut des chefs de ménage :

!		!		!	
! <u>FILS ADULTE PRESENTE.</u>		!		! <u>FRERE ADULTE PRESENT.</u>	
!		!		!	
! <u>Ainé</u>	! <u>Cadet</u>	! <u>Ainé</u>	!	! <u>Cadet</u>	!
! 86	! 38	! 4	!	! 31	!
!		!		!	
! <u>TOTAL = 86 + 38 = 124</u>		!		! <u>TOTAL = 31 + 4 = 35</u>	
!		!		!	

Statut du chef de concession lorsqu'il n'y a pas de frère présent :

!		!		!		!
!	<u>Ainé</u>	!	<u>Gadet</u>	!	<u>T O T A L</u>	!
!		!		!		!
!	148	!	24	!	172	!
!		!		!	<u>      </u>	!
!		!		!		!

Ainsi par le jeu des émigrations successives (dans la quasi totalité des cas les chefs de ménage partent accompagnés de leurs épouses originaires du village), on aboutit à une structure socio-familiale que l'on pourrait qualifier de "punctiforme" : chaque unité résidentielle constitue un îlot dont l'isolement se trouve renforcé par la dispersion de l'habitat. Les rapports sociaux reposent donc surtout sur les liens de voisinage, parfois sur des liens d'alliance, rarement sur des liens de parenté.

C'est à ce niveau que se situe, pour une part, l'explication de la désagrégation progressive des institutions villageoises traditionnelles : disparition des classes d'âge, rôle mineur joué par les rituels d'initiation souvent pratiqués individuellement, absence de groupes de travail s'appuyant sur l'appartenance à une même classe d'âge, pauvreté des mythes de fondation, méconnaissance des généalogies lignagères.

Il y a là une cause possible de relâchement des rapports sociaux intra-villageois et partant de la cohésion lignagère.

5. STRUCTURES D'ACCUEIL.

68 Chefs de concession ont été interviewés : il leur était demandé de préciser dans quelles conditions les migrants avaient choisi leur lieu de destination :

- Présence d'un parent en ligne paternelle .....	15	Cas
- Présence d'un parent en ligne maternelle .....	8	Cas
- Présence d'un allié .....	12	Cas
- Présence d'un ami (Serer) .....	23	Cas
- Présence d'un noyau Serer (ss liens d'amitié) .....	6	Cas
- Ne savent pas .....	4	Cas
	<u>      </u>	
<u>T O T A L</u> .....	68	Cas

6. OBEDIENCE RELIGIEUSE DES MIGRANTS.

Musulmans mourides installés en milieu Serer mouride (présence d'un marabout) .....	26
Musulmans mourides installés en milieu Serer mouride (sans marabout) .....	32
Catholiques en milieu catholique .....	12
Se déclarent de religion "Serer". (animistes) .....	5
<u>T O T A L</u> .....	<u>75</u>

7. MOTIVATIONS DE DEPARTS.

La recherche des motivations ayant déterminé la rupture avec le cadre de vie traditionnel, nous a conduit à pratiquer des entretiens libres d'une part avec les chefs des concessions dont sont originaires les migrants et d'autre part avec ces migrants eux-mêmes.

Il s'agissait d'évaluer dans quelle mesure des facteurs autres que ceux directement liés aux déterminismes écologiques avaient pu jouer un rôle dans la décision prise.

Sur les 68 chefs de concession interviewés, 13 ont signalé outre le manque de terres, des conflits interpersonnels soit entre eux-mêmes et les chefs de famille émigrés, soit entre épouses de différents ménages.

Il faut, bien entendu, faire la part de la sincérité : c'est avec une certaine réticence qu'on dévoile à un étranger accompagné d'enquêteurs originaires du quartier et parents ou alliés, les problèmes intraliguagers, bien que ceux-ci soient parfois de notoriété publique. Aussi dans certains cas nous sommes-nous appuyés sur le témoignage d'informateurs.

Nous n'avons pu interroger que 27 émigrés :

- 15 à GOSSAS dont 13 mariés et 2 Célibataires. (2)
- 5 à FATICK, tous mariés.
- 5 à DIOURBEL, tous mariés.
- 2 à MBAKE, tous mariés.

---

(2) Certains, surtout parmi les célibataires avaient à nouveau émigré vers de nouvelles destinations inconnues.

Les jeunes émigrés sont moins réticents que les anciens à révéler les conflits intrafamiliaux :

15 chefs de famille émigrés ont indiqué qu'un désaccord avec le chef de lignage avait pour une part décidé de leur départ.

L'analyse du contenu des entretiens, tant d'un côté que de l'autre, éclaire la nature des conflits.

Tous souhaitaient une plus grande autonomie dans l'exploitation des terres :

Ils désiraient que des parcelles leur soient confiées d'une manière définitive, alors que traditionnellement les droits fonciers sont indivis sous l'autorité du chef de concession qui est seul habilité à distribuer les parcelles, en début d'hivernage, en fonction des exigences culturelles et des besoins de chacun des ménages.

Ils souhaitaient rester libres dans le choix des cultures à pratiquer.

Ils désiraient disposer d'un grenier propre au ménage (alors que dans le système traditionnel, les greniers, comme les champs, sont collectifs - le grenier et le champ collectifs portant d'ailleurs le même nom : mamak -

Ils souhaitaient rester maîtres des revenus procurés par l'arachide et, bien que plus rarement, par celle du bétail (le bétail qui joue un rôle important dans l'équilibre agropastoral est surtout perçu comme un bien de prestige, symbole de la prospérité et de la cohésion du matrilignage. A ce titre, il est rarement abattu ou vendu).

Le phénomène de déplétion et surtout les conflits sous-jacents ne sont pas sans affecter la cohésion lignagère.

Le refus de remettre les terres dans l'indivision après les récoltes, les résistances aux décisions du doyen, sont perçus par les membres de la collectivité familiale comme des témoignages du désir de rupture.

Il faut ajouter que dans de nombreux cas les visites des émigrés, mêmes lorsqu'elles sont justifiées par la participation à des cérémonies traditionnelles (naissances, circoncision et initiation, mariages, funérailles), ne sont pas souhaitées par les vieux demeurés au village : "Ils (les émigrés) ont pris de mauvaises habitudes, ils critiquent tout, ... quand ils sont là je ne suis plus le chef ... ils rient de nous".

A ces griefs font échos les revendications des jeunes émigrés : "Ici, je suis chez moi, je travaille pour moi et pour mes enfants, la famille pompait mon argent, ici, il est à moi, je le dépense comme je veux et quand je veux".

Ainsi le phénomène migratoire entre dans un processus circulaire à deux niveaux : il est, pour une part, l'expression de la désagrégation des groupes de parenté mais en constitue aussi l'un des facteurs, tant au plan sociologique que psychosociologique.

La scission spatiale des groupes de descendance par changement résidentiel à longue distance a pour corollaire un effritement des rapports sociaux fondés sur la parenté lignagère dont l'ère d'extension au sein de la communauté rurale se trouve considérablement réduite.

Mais par ailleurs, la présence occasionnelle des jeunes émigrés au sein de la communauté familiale, loin de favoriser la cohésion lignagère attise les conflits latents entre les générations par l'exemple qu'ils proposent d'une indépendance, d'autant plus ouvertement affichée qu'elle est récente (critique des modèles comportementaux, des institutions traditionnelles, incitation à de nouvelles exigences à tous égards).

Les vieux ne s'y trompent pas, qui cherchent à recouvrer leur statut par de nouvelles alliances en jouant sur l'institution de la dot; maintenir le montant des compensations matrimoniales à un cours élevé constitue un moyen de conserver auprès d'eux les jeunes générations, pour autant que la saturation démographique le permette. Le jeune Serer en âge de prendre épouse, dans l'impossibilité de réunir par lui-même les sommes et les biens exigés, se trouve dans l'obligation de faire appel à la communauté lignagère (principalement maternelle) et partant de composer avec elle.

A ce titre, l'institution de la dot constitue le dernier rempart de la cohésion intravillageoise.

Il n'est pas question de voir dans ces quelques données, recueillies dans un village en contact permanent avec l'ethnie voisine (Wolof), au voisinage d'une agglomération urbaine importante, soumis aux effets de l'économie de traite, un reflet de la situation présente dans l'ensemble du pays Serer.

Notre seul but était de présenter quelques tendances évolutives susceptibles de généralisation dans la mesure où ces mêmes dynamismes ont été repérés sous des formes voisines dans un contexte socioéconomique différent.

A cet égard, la confrontation des données recueillies dans les différents pays africains s'avère souhaitable.

C'est à ce titre que ces quelques lignes nous ont paru susceptibles de mériter votre attention.